

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

9 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, et en présence de Monsieur LEGROS, Trésorier de Ouistreham.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : FREMAUX Michel (pouvoir à BRODIN Jacques), GOURMELEN Mireille (pouvoir à BADAIRE Colette), LEMAIRE Régis (pouvoir à PUNCH Isabelle) et MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à CASALS DETALLE Anne).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 POUR LA COMMUNE- N°2018/020

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 pour la commune. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

Total des dépenses d'investissement	1 851 175.87 €
Total des recettes d'investissement	1 770 677.74 €
Soit un solde d'exécution cumulé négatif de	80 498.13 €

Total des dépenses de fonctionnement	2 135 035.97 €
Total des recettes de fonctionnement	2 471 163.10 €
Soit un excédent de clôture de	336 127.13 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DE SLOOVERE Françoise est désignée Présidente de la séance pour procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 pour la commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017 pour la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 POUR LA COMMUNE- N°2018/021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la manière suivante :

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2017

Résultat d'investissement de l'exercice 2017	- 1 252 897.69 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 172 399.56 €
Résultat cumulé à inscrire au 001 D	- 80 498.13 €
Restes à réaliser en dépense	- 570 117.00 €
Restes à réaliser en recette	+ 698 563.00 €
Résultat déduit des restes à réaliser	+ 47 947.87 €
Pas d'affectation minimum obligatoire	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2017

Résultat de l'exercice 2017	+ 73 641.72 €
Report N-1	+ 262 485.41 €
Résultat cumulé à affecter sur 2017	+ 336 127.13 €
<i>Montant inscrit en report 002 R en fonctionnement</i>	<i>250 000.00 €</i>
<i>Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068</i>	<i>86 127.13 €</i>
<i>Montant inscrit au 001 D en investissement</i>	<i>80 498.13 €</i>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat de fonctionnement 2017 à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES – N°2018/022

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, d'augmenter le montant alloué par enfant à l'école primaire communale :

84.50 € X 2 % = 1.69 € soit une augmentation des crédits 2018 **86.20 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter le montant attribué aux écoles par élève à 86.20 € pour l'année 2018.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs de l'école de la façon suivante :

EFFECTIF 2018 ECOLE PRIMAIRE

340 ELEVES

340 X 86.20 € = 29 308 €

Compte 6067	19 308 €	Compte 6574	10 000 €
-------------	----------	-------------	----------

Subvention exceptionnelle voyage en Allemagne	cpté 6574	2 000 €
---	-----------	---------

Subvention exceptionnelle stage cirque	cpté 6574	900 €
--	-----------	-------

VOTE DES TROIS TAXES– N°2018/023

Monsieur le Maire indique que le projet de budget propose d'augmenter de 5% les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2018.

Proposition d'augmentation des taux 2018

Taxe d'habitation	14.07 %
Taxe sur le foncier bâti	28.20 %
Taxe sur le foncier non bâti	41.79 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces trois taux sont votés pour l'année 2018 par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE– N°2018/024

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2018 proposé par Monsieur le Maire.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de Fonctionnement	2 378 501 €
Total de la section d'Investissement	1 195 962 €

Le budget Primitif 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN– N°2018/025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Jacques BRODIN, Annette RIQUART et François RIQUART ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 100 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL– N°2018/026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas attribuer de subvention à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2018 dans l'attente d'un bilan financier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité décide de ne pas attribuer de subvention à l'A.S.B.B Football pour le moment. Cette décision pourra être revue si cette association fournit le bilan financier en bonne et due forme.

SUBVENTION AU GROUPEMENT POUR LE FOOTBALL AVEC BLAINVILLE– N°2018/027

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € au groupement de football avec Blainville sur Orne au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 500 € au groupement de football avec Blainville sur Orne. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL– N°2018/028

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Amicale du Personnel au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Amicale du Personnel ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANAT ET LOISIRS– N°2018/029

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat Loisirs au titre de l'exercice 2018 et une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'achat d'un four à émaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Artisanat Loisirs ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL– N°2018/030

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 600 € à l'Association de Basket Ball au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote,, d'attribuer une subvention de 1 600 € à l'Association de Basket Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS– N°2018/031

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association des Anciens Combattants au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association des Anciens Combattants ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION PLANNING FAMILIAL– N°2018/032

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € au Planning Familial au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € au Planning Familial ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B- N°2018/033

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2018, ce montant tient compte de l'organisation de la kermesse en juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GPBB pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES- N°2018/034

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association Rencontres au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association Rencontres pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION LES MANGEUX D'SOUPES- N°2018/035

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 120 € à l'Association Les Mangeux d'Soupes au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 120 € à l'Association Les Mangeux d'Soupes pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN- N°2018/036

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL- N°2018/037

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 350 € à l'Association Volley Ball au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Patrick SIMON ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 350 € à l'Association Volley Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B- N°2018/038

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 400 € à l'Association CMTBB au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 400 € à l'Association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE- N°2018/039

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Gymnastique Volontaire au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Mireille GOURMELEN ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Gymnastique Volontaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION JUDO CLUB- N°2018/040

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Judo au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Joëlle BONVALET ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Judo ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS- N°2018/041

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 200 € au Club des Deux Clochers au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 200 € au Club des Deux Clochers ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE- N°2018/042

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Michel FREMAUX, Colette BADAIRE et Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DES FETES– N°2018/043

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € au Comité des Fêtes au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € au Comité des Fêtes ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE– N°2018/044

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € à la Coopérative Scolaire de l'école au titre de l'exercice 2018 et une subvention de 2 000 € pour le voyage en Allemagne et 900 € pour la classe cirque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 12 900 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE– N°2018/045

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 80 € à la Prévention Routière au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 80 € à la Prévention Routière ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR– N°2018/046

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € aux Restaurants du Cœur au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € aux Restaurants du Cœur ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION– N°2018/047

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 450 € à l'Association Danse Evolution au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 450 € à l'Association Danse Evolution ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE– N°2018/048

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON CLUB– N°2018/049

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association Badminton Club au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association Badminton Club ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION BON PIED BON OEIL– N°2018/050

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association Bon pied Bon œil au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association Bon pied Bon œil ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION MÖLKKY ET JEUX DE BOIS– N°2018/051

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à cette association au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Mölky et Jeux de Bois ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE– N°2018/052

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Banque Alimentaire au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Banque Alimentaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION UN SOUFFLE DEUX SOURIRES– N°2018/053

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association un souffle deux sourires au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association un souffle deux sourires ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION COUNTRY DANCING – N°2018/054

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Country dancing au titre de l'exercice 2018 et une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la journée de formation sous l'effigie de la fédération française de Country Line Danse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Country Dancing ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2018 au compte 6574.

PARTICIPATION 2016 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN AUX ECOLES – N°2018/055

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 avril 2016 indiquant que le montant sera recalculé au réel basé sur l'année 2016 et propose les montants réactualisés suivants :

COÛT ECOLES - 2016			
COÛT ANNUEL	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
Téléphone /internet	1 233	1 119	2 352
Gaz + Electricité	4 867	8 062	12 929
Eau	1 092	1 809	2 900
Maintenance photocopieur	1 047	1 862	2 909
Assurance	838	1 388	2 227
Fournitures	6 517	8 317	14 834
Subvention mairie	2 735	10 500	13 235
Transport piscine		4 168	4 168
Transport Visite		151	151
Produits d'entretien	1 427	1 373	2 800
Entretien bâtiments	511	4 086	4 596
Investissement		3 377	3 377
Coût personnel communal	98 421	12 905	111 326
Personnel bibliothèque (Flavie)	1 524	1 143	2 667
Utilisation salles	1 463	4 621	6 083
TOTAL ANNUEL	121 675	64 879	186 555
Nb d'enfants Commune	112	195	307
Coût enfant	1 086	333	1 419
2016	COÛT ENFANTS PERIERS-SUR-LE-DAN		
Nb d'enfants de Periers-sur-le-Dan	8	16	24
Coût réel annuel 2016 facturé sur 2017	8 691,08	5 323,44	14 014.52
Effectifs 2017/2018	10	11	21
Coût par enfant 2017 majoré de 2%	1 107.72	339.66	
TOTAL	11 077.20	5 434.56	16 511.76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter à 11 490.30 € le montant de la participation pour l'année 2018.

RAPPELLE qu'en 2019 le montant sera augmenté de 2% puis réajusté réajusté au réel en 2020 ; un titre de recette correspondant sera émis au cours de l'exercice au compte 7488 auprès de la commune de Périers-sur-le-Dan.

PARTICIPATION 2017 : FACTURATION DES TAPS DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN – N°2018/056

Monsieur le Maire rappelle les accords entre la commune et Périers sur le Dan concernant la refacturation du coût des activités Périscolaires et propose les montants suivants :

COÛT COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN ANNEE 2016		
21 enfants accueillis	141 €	2 961,00 €

Pour l'année 2017, le coût enfant a été calculé suivant le tableau joint et s'élève à 141 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la commune de Périers sur le dan de verser un montant de 2 961 € au titre de l'année 2017 sur l'exercice 2018.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – N°2018/057

Monsieur le Maire rappelle les circulaires du 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011 concernant les modalités de versement de l'indemnité de gardiennage des églises. Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1.2% depuis la dernière circulaire du 2 juin 2016, une revalorisation équivalente est à appliquer à l'indemnité de gardiennage des églises ; de ce fait, le plafond est de 120.97 €.

Monsieur le maire rappelle que, eu égard à la somme, le plafond a toujours été attribué intégralement au prêtre de la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le versement de la somme de 120.97 € au père Michel MENEAU pour le gardiennage des églises de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

CONTRIBUTION AU FONDS SOCIAL POUR LE LOGEMENT - N°2018/058

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande du Conseil Départemental du Calvados concernant une contribution que la commune peut verser à celui-ci afin de permettre aux personnes dans le besoin d'accéder ou de se maintenir dans un logement, et également pour assurer un accompagnement social auprès de ces personnes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait voté favorablement en 2017 à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec une abstention de TESSON Thierry,

DECIDE de verser une contribution au Conseil Départemental du Calvados au titre du fonds de solidarité pour le logement ; le montant sera calculé sur la base de 0.17 € par habitant, chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2018, soit un montant de 545.36 € correspondant à 0.17 € x 3 208 habitants. Ce montant sera imputé sur l'article 65548.

SDEC ENERGIE : PRISES POUR GUIRLANDES – 2018/059

Monsieur le Maire demande à Monsieur THOMASSE Daniel, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que certains carrefours en raison d'une absence de prises n'ont pas pu être illuminés au moment de Noël ; afin de remédier à ce problème, Monsieur THOMASSE a sollicité un devis auprès du SDEC Energie. Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1 097.02 € avec une participation communale à hauteur de 914.18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SDEC Energie à hauteur de 914.18 € correspondant à la participation communale ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette décision.

PARTICIPATION DES ANCIENS AU VOYAGE ANNUEL – 2018/060

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 février 2017 fixant les montants de participation des anciens au voyage annuel organisé par la commune.

Monsieur le Maire demande à Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard de présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur THUILLIER-HAMEL expose la nécessité de modifier les montants des participations eu égard aux prix pratiqués par les prestataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir à 35 € la participation au voyage pour les personnes âgées de plus de 66 ans ;

DECIDE de maintenir à 45 € la participation au voyage pour les accompagnants de moins de 66 ans.

QUESTIONS DIVERSES – N°2018/061

Madame BADAIRE Colette souhaite remercier tous les intervenants qui ont œuvrés pour le bon déroulement du carnaval, équipes techniques et membres de la commission.

Madame DIOUF Ghislaine souhaite évoquer l'état médiocre du gymnase en raison notamment de la négligence des occupants qui laissent leurs déchets à même le sol et soumet l'idée de faire une campagne de sensibilisation auprès notamment des associations ; Monsieur CHAUVOIS en charge des associations émet un avis favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.